ISSN 0851 - 1217

ROYAUME DU MAROC

BULLETIN OFFICIEL

EDITION DE TRADUCTION OFFICIELLE

| EDITIONS | TARIFS D'ABONNEMENT | | | ABONNEMENT |
|------------------|---------------------|--|--|---|
| | AU M | AROC 1 an | A L'ETRANGER | IMPRIMERIE OFFICIELLE RABAT - CHELLAH |
| Edition générale | 250 DH | 400 DH 200 DH 200 DH 300 DH 300 DH 200 DH | par voies ordinaire, aérienne ou de la poste rapide interna- tionale, les tarifs prévus ci- contre sont majorés des frais d'envoi, tels qu'ils sont fixés par la réglementation postale | 037.76.54.13 Compte n° 40411 01 71 ouvert à la Trésorerie Générale du Royaume |

L'édition de traduction officielle contient la traduction officielle des lois et règlements ainsi que le texte en langue étrangère des accords internationaux lorsqu'aux termes de ces accords, ledit texte fait foi, soit seul, soit concurremment avec le texte arabe

SOMMAIRE

Pages

| Dahir n° 1-02-45 du 19 moharrem 1423 (3 avril 2002) accordant à l'Epouse | |
|--|-----|
| de Sa Majesté le Roi Lalla Salma la qualité d'Altesse Royale et le titre | |
| de Princesse | 725 |

Dahir nº 1-02-45 du 19 moharrem 1423 (3 avril 2002)
accordant à l'Epouse de Sa Majesté le Roi
Lalla Salma la qualité d'Altesse Royale et le titre
de Princesse.

Louange à Dieu Seul!

(Grand Sceau de Sa Majesté Mohammed VI)

Que l'on sache par les présentes - puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur!

Que Notre Majesté Chérifienne,

Soucieuse de doter Notre épouse d'un statut protocolaire adéquat,

A décidé d'accorder à Lalla Salma El Alaoui née Bennani la qualité d'Altesse Royale et le titre de Drincesse.

Fait à Agadir, le 19 moharrem 1423 (3 avril 2002).